

EXPLORER LES EFFETS DES INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Un document de synthèse pour le pôle de connaissances sur les violences faites aux femmes et aux filles et les violences basées sur le genre

LAURA DÉSILETS

Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Violence Familiale et la Violence Faite aux Femmes (CRI-VIFF)

Sous la supervision de

MYLENE FERNET, PH.D.

Département de sexologie, Université du Québec à Montréal.

Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Violence Familiale et la Violence Faite aux Femmes (CRI-VIFF)

MAGALI VIDEAU, HADEEL QAZZAZ, ROXANA GALANT, ZAINEB AL-HINDAWI, NOUR ALI ET MICHAËL ARNAUD

Oxfam-Québec

Cette revue des écrits scientifiques s'inscrit dans le cadre d'une initiative de recherche portant sur l'analyse des effets de la participation à des initiatives d'autonomisation économique des femmes sur l'augmentation ou la diminution de la violence domestique. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre Oxfam et le CRI-VIFF et vise plus particulièrement à documenter les bonnes pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui subissent de la violence domestique dans le cadre des initiatives d'autonomisation économique des femmes en contexte de développement international. Cette revue des écrits scientifiques qui offre un état des connaissances actuelles constitue une première étape en ce sens et sera suivie par des études de cas et des lignes directrices destinées à soutenir le travail des équipes de projets et de développement de programmes.

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherche, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et non pas nécessairement celles d'Oxfam.



TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Méthodologie	5
3.	Facteurs associés à l'exposition à la violence domestique chez les femmes ayant participé à une initiative d'autonomisation économique	7
4.	Effets perçus de la participation à des initiatives d'autonomisation économique des femmes sur la violence domestique	10
5.	Bonnes pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui subissent de la violence domestique dans les initiatives d'autonomisation économique	15
6.	Conclusion	18
7.	Pistes de recherche	18
	Bibliographie	19
	Le CRI-VIFF	21

1 INTRODUCTION

Les études et rapports qui traitent de la question de l'autonomisation économique des femmes suggèrent qu'un potentiel de risque de violence domestique est associé à la participation des femmes à des initiatives d'autonomisation économique. Hugues et ses collègues (2015) ont recensé les études portant sur des initiatives d'autonomisation économique des femmes et constatent que celles-ci peuvent avoir non seulement des effets positifs sur les dynamiques conjugales et familiales, mais aussi des effets pervers qui se traduisent notamment par un accroissement de la violence domestique (Hugues et al., 2015). Les résultats des études empiriques sont néanmoins contradictoires. Plusieurs études rapportent une augmentation de la violence domestique vécue par les femmes et les filles après leur participation à de telles initiatives (Angelucci, 2008; Suneeta et al., 2010), alors que d'autres font état d'une diminution de la violence (Haneef et al., 2014; Kim et al., 2007; Perova, 2010). Ce phénomène mérite une plus grande attention afin de mieux contextualiser ces résultats apparemment divergents.

Rares encore sont les études qui se sont attardées à documenter les pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui subissent de la violence domestique dans le cadre des initiatives d'autonomisation économique des femmes. Il apparaît essentiel que les interventions développées à l'intention des femmes fassent appel à des stratégies de minimisation des risques de la violence domestique et qu'elles reposent sur une conception holistique de l'autonomisation tenant compte des aspects économiques sociaux et politiques (Hughes et al., 2015). Afin de formuler des recommandations fondées sur des données probantes, il importe de déterminer les facteurs de risque et de protection associés à l'exposition à la violence domestique chez les femmes qui participent à des initiatives d'autonomisation économique. Il s'avère aussi primordial de documenter les effets perçus de la participation à ces initiatives, et plus particulièrement celles qui intègrent la question des inégalités de genre et/ou des violences faites aux femmes et aux filles dans leur programmation. L'intégration de cette question réfère par exemple à la conception et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement relatives aux inégalités de genre et/ou aux violences faites aux femmes et aux filles dans les programmes d'autonomisation économique des femmes.

Dans le cadre de la présente revue des écrits scientifiques, l'emploi du terme « violence domestique » plutôt que « violence conjugale » ou « violences basées sur le genre » sera privilégié. La violence domestique réfère aux comportements violents et contrôlants dans un contexte familial ou conjugal. Elle inclut les torts causés aux femmes, mères et enfants témoins et/ou victimes de violence familiale. Par ailleurs, bien que les auteur-e-s du présent document reconnaissent que la question de l'autonomisation économique des femmes s'inscrit dans le contexte plus large des violences faites aux femmes et aux filles et des inégalités de genre, par exemple le harcèlement au travail, l'insécurité lors des déplacements et la discrimination à l'emploi, l'équipe a choisi de se concentrer sur la violence domestique comme conséquence des initiatives d'autonomisation économique des femmes ou encore comme un obstacle à l'autonomisation économique des femmes. De plus, par « initiatives d'autonomisation économique des femmes », le présent document entend les programmes, les projets et les activités visant l'augmentation du niveau d'accès et de contrôle des femmes sur les ressources productives, les avantages de leur travail, et sur l'ensemble des décisions liées à leur autonomie financière. Ces initiatives peuvent par exemple inclure des programmes de microfinance, de transfert conditionnel d'argent, d'accès à des moyens de subsistance durables, d'activités génératrices de revenus ou d'employabilité des femmes et des filles.

OBJECTIFS

Cette revue des écrits scientifiques vise à documenter les effets de la participation à des initiatives d'autonomisation économique des femmes sur l'augmentation ou la diminution de la violence domestique. Elle a pour objectif d'établir un état des connaissances, notamment sur les éléments influant sur la vulnérabilité à la violence domestique et les bonnes pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui en subissent dans le cadre de ces initiatives. Plus particulièrement, elle recense les études qui documentent :

1. Les facteurs de risque et de protection associés à l'exposition à la violence domestique chez les femmes ayant participé à des initiatives d'autonomisation économique;
2. Les effets perçus de la participation des femmes à des initiatives d'autonomisation économique sur la violence domestique, que ces initiatives aient intégré ou non la question des inégalités de genre et/ou des violences faites aux femmes et aux filles dans leur programmation;
3. Les bonnes pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui subissent de la violence domestique dans le cadre des initiatives d'autonomisation économique.

PERTINENCE

Cette revue des écrits scientifiques permettra de mieux orienter l'élaboration des programmes, des projets et des activités d'autonomisation économique des femmes dans un contexte de développement international dans le but de réduire les risques associés à la violence domestique. Afin de minimiser ces risques, il est prioritaire d'informer les personnes travaillant auprès des femmes et des filles dans des programmes d'autonomisation économique sur les stratégies de prévention et d'accompagnement efficaces en matière de violence conjugale à mettre en place.

Il apparaît crucial, dans une approche holistique de l'autonomisation des femmes, que les équipes de projets, incluant les gestionnaires de haut niveau, soient sensibilisées aux risques de victimisation associés à ces initiatives, et soient en mesure de reconnaître les formes de violence domestique, les facteurs associés et les conséquences sur les femmes qui participent à ces initiatives. D'autre part, il est nécessaire que les équipes de projets soient en mesure d'intervenir adéquatement auprès des femmes qui vivent des situations de violence domestique au cours de la mise-en-œuvre des initiatives d'autonomisation économique des femmes.

2 MÉTHODOLOGIE

La recherche bibliographique réalisée repose sur une démarche systématique (Higgins et Green, 2011). Les sources consultées ont été récupérées dans différentes bases de données (*Sociological Abstracts*, *International Bibliography of the Social Sciences*, *PsycINFO*, *SAGE Journals Online*, *PubMed* et *SpringerLink*) et périodiques électroniques d'intérêt (*Violence against women* et *Journal of interpersonal violence*). Les combinaisons suivantes de mots-clés en anglais ont été employées : (1) Economic empowerment program AND domestic violence OR intimate partner violence; et (2) Economic development initiatives AND domestic violence OR intimate partner violence. Les articles qui comportaient les mots-clés suivants ont été considérés pour une première lecture : economic empowerment program; conditional cash transfer program; microfinance initiative; livelihoods program; economic development initiatives; income-generating activities; women's employment; domestic violence; intimate partner violence; violence against women; et gender-based violence. La technique « boule de neige », qui consiste à repérer des études empiriques dans les bibliographies des articles scientifiques et des rapports issus de la littérature grise, a été employée par la suite.

Un total de deux cent vingt-trois (223) résultats d'articles, incluant les doublons, a été recensé à partir des bases de recherche. Parmi eux, trente-huit (38) articles ont été retenus pour une première lecture, alors que quatre (4) ont été repérés dans les bibliographies. Après une deuxième lecture approfondie, dix-neuf (19) articles ont été sélectionnés sur la base de l'adéquation entre leur contenu et les critères d'inclusion.

Les études et les rapports qui ont été inclus dans cette revue : (1) comportent une méthode quantitative, qualitative ou mixte ou une revue systématique des écrits; (2) sont publiés entre 2007 et 2018; (3) sont conduits dans les pays en développement; (4) examinent des programmes mis en œuvre par des organisations autres qu'Oxfam et (5) traitent conjointement des violences et de l'autonomisation économique des femmes. Une grille de codification des études et rapports dans laquelle figuraient les objectifs, la méthodologie (échantillon, variables, procédures et analyses) et les principaux résultats de recherche a été développée par les membres de l'équipe. Cette grille de codification a permis de synthétiser et de vulgariser les résultats des études empiriques.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Bien que la démarche employée soit systématique et rigoureuse, cette revue des écrits scientifiques comporte certaines limites méthodologiques qu'il importe de préciser. La recherche bibliographique a été effectuée sur des bases de données issues des sciences sociales (psychologie, travail social, sociologie) considérant leur conceptualisation de la violence domestique comme problématique sociale. De fait, il est possible que des articles pertinents, issus par exemple des bases de données du domaine des sciences économiques, ne soient pas inclus. Par ailleurs, les études considérées ont été conduites dans des pays en développement, excluant celles conduites aux États-Unis et au Canada. Plusieurs auteur-e-s américain-e-s (Sanders et Schnabel, 2006; Sanders, Weaver et Schnabel, 2007; Hahn et Postmus, 2014; Hetling, Stylianou et Postmus, 2015) se sont penché-e-s sur les liens entre l'autonomisation économique des femmes et la violence domestique, mais se sont plutôt intéressé-e-s à des initiatives d'autonomisation économique auprès des femmes survivantes à la violence exercée par un partenaire intime. Ces études ont été exclues à cause de l'écart entre le contexte social, culturel et politique des pays ciblés par les interventions d'Oxfam et celui des pays occidentaux d'Amérique du Nord, et parce qu'elles ne considèrent pas la perspective de la violence comme un risque de l'autonomisation économique. Enfin, il importe de préciser que l'échantillon des études considérées par la présente revue systématique des écrits était composé de femmes et d'hommes en relation conjugale hétérosexuelle.

Par ailleurs, les résultats des études recensées offrent une compréhension parfois limitée du phénomène. D'une part, les mécanismes sous-jacents ne sont pas expliqués. Par exemple, même si certaines études reconnaissent que la prévalence de la violence domestique est plus élevée chez les femmes détenant un faible niveau d'éducation, elles n'offrent pas nécessairement d'explication. Ou encore lorsque les études constatent que la qualité des relations conjugales s'améliore après la participation des femmes et de leur conjoint à une initiative d'autonomisation économique ayant intégré la question des inégalités de genre et/ou des violences faites aux femmes et aux filles dans leur programmation, les facteurs pouvant expliquer ces effets ne sont pas abordés. D'autre part, quelques auteur-e-s seulement offrent des explications quant aux résultats observés, ou proposent des pistes de recherche concrètes pouvant expliquer les mécanismes en jeu dans la relation entre l'autonomisation économique des femmes et la violence domestique.

3 FACTEURS ASSOCIÉS À LA VULNÉRABILITÉ À LA VIOLENCE DOMESTIQUE CHEZ LES FEMMES AYANT PARTICIPÉ À UNE INITIATIVE D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE

Au total, neuf (9) études se sont attardées aux facteurs associés à la vulnérabilité à la violence domestique auprès de femmes ayant participé à des initiatives d'autonomisation économique afin d'orienter les pratiques en matière de prévention et d'accompagnement des femmes qui en subissent. Ces études révèlent la présence de facteurs individuels, interpersonnels et sociaux. La présente section fait état des caractéristiques sociodémographiques, du niveau d'éducation des femmes et de leur conjoint, de l'employabilité, et des rôles et normes sociales en matière de genre.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Parmi les femmes qui participent à un programme d'autonomisation économique, certaines seraient plus vulnérables aux expériences de violence domestique. L'origine ethnique, le statut matrimonial, le statut socioéconomique, le niveau d'éducation et le lieu de résidence ont été avancés comme étant des facteurs sociodémographiques pouvant expliquer une exposition accrue à la violence domestique. Selon Hidrobo et Fernald (2013), le fait d'appartenir à une communauté autochtone, de ne pas être mariée, d'être plus jeune, de résider dans une zone rurale et d'avoir plusieurs enfants en bas âge serait associé à une plus grande exposition à la violence domestique (Hidrobo et Fernald, 2013). Ces caractéristiques méritent l'attention des personnes qui travaillent à l'autonomisation économique des femmes afin qu'elles soient en mesure de cibler les femmes susceptibles de vivre des situations de violence domestique et de leur offrir un accompagnement adapté.

NIVEAU D'ÉDUCATION

Bien que les études ne s'accordent pas sur l'effet potentiel du niveau d'éducation des femmes et celui de leur conjoint sur la vulnérabilité à la violence domestique chez les femmes après leur participation à une initiative d'autonomisation économique, elles sont unanimes sur le fait que l'éducation s'avère une stratégie efficace à déployer pour diminuer les risques de violence domestique associés à ces initiatives (Dalal, 2011; Dalal, Dahlström et Timpka, 2013; Hidrobo et Fernald, 2013; Vyas et Watts, 2009).

L'étude de Hidrobo et Fernald (2013) rapporte une moindre exposition à la violence émotionnelle et au contrôle exercés par le conjoint chez les travailleuses ayant complété six (6) ans d'études et plus, comparativement aux femmes ayant étudié moins de six (6) ans (Hidrobo et Fernald, 2013). L'éducation des femmes et de leur conjoint serait ainsi un facteur de protection contre la violence domestique (Vyas et Watts, 2009). Inversement, Dalal, Dahlström et Timpka démontrent que les femmes les plus scolarisées participant à un programme de microfinance seraient deux fois plus nombreuses à avoir subi de la violence domestique que les femmes moins scolarisées, et ce, malgré des relations apparemment plus égalitaires entretenues avec leur conjoint (Dalal, Dahlström et Timpka, 2013).

Quant à l'étude de Dalal (2011), elle démontre que la fréquence des épisodes de violence domestique serait similaire pour les femmes scolarisées occupant un emploi, comparativement aux femmes scolarisées sans emploi. Toutefois, les femmes qui sont sur le marché du travail entreprendraient davantage de démarches pour recevoir de l'aide lorsqu'elles vivent des expériences de violence domestique, suggérant que l'occupation d'un emploi agit comme facteur de protection en situation de violence domestique (Dalal, 2011).

PAUVRETÉ ET EMPLOYABILITÉ DES FEMMES ET DE LEUR CONJOINT

Vaincre les situations de précarité financière des foyers dans lesquels les femmes développent leur autonomie financière serait une stratégie efficace pour réduire la violence domestique. Le stress associé à la pauvreté et à un faible revenu serait un facteur de risque associé à la perpétration de la violence domestique de la part du conjoint (Krishnan et al., 2010). Par ailleurs, s'attaquer à la réduction de la pauvreté au sein du foyer aurait un effet positif en diminuant les épisodes de violence domestique subis par la femme (Vyas et Watts, 2009).

Le statut d'employée et la transition vers le marché du travail augmenteraient les risques de victimisation chez les femmes (Dalal, 2011; Krishnan et al., 2010; Krishnan et al., 2012; Vyas et al., 2015). Ainsi, les femmes qui occupent un emploi rémunéré vivraient davantage de violence domestique que les femmes sans emploi (Dalal, 2011; Vyas et al., 2015). En particulier, les femmes nouvellement entrées sur le marché du travail présentent huit (8) fois plus de risques de subir de la violence domestique que les femmes sans emploi (Krishnan et al., 2010; Krishnan et al., 2012).

L'étude de Dalal (2011) met en évidence certaines caractéristiques relatives au travail des femmes susceptibles d'accroître leur vulnérabilité à la violence domestique. Parmi ces caractéristiques, occuper un emploi à l'extérieur du domicile (versus un emploi à domicile) et occuper un emploi saisonnier et occasionnel (versus un emploi régulier tout au long de l'année) seraient associés à l'exposition à la violence émotionnelle et physique subie par les femmes. Par exemple, les femmes occupant un emploi saisonnier et ponctuel seraient également plus nombreuses à déclarer vivre des expériences de violence sexuelle en contexte conjugal, comparativement à celles qui occupent un emploi régulier (Dalal, 2011).

Par ailleurs, les femmes qui possèdent une entreprise de manière autonome – c'est-à-dire sans leur conjoint – seraient plus susceptibles de subir de la violence domestique, alors que la copossession d'entreprise avec le conjoint serait associée à des risques plus faibles de violence (Vyas et al., 2015). En effet, dans le cas où l'entreprise appartient exclusivement à la femme, le conjoint n'aurait pas le contrôle des revenus et serait plus susceptible d'être confronté à des rôles de genre non traditionnels (Vyas et al., 2015).

Le revenu des femmes serait également un facteur pouvant contribuer à une exposition accrue à la violence domestique. Les femmes dont le revenu est supérieur à celui de leur conjoint seraient plus susceptibles de subir des épisodes de violence domestique, comparativement aux femmes dont le revenu est égal ou moindre à celui de leur conjoint (Dalal, 2011). Toutefois, plus les femmes seraient en mesure d'assumer elles-mêmes les frais associés aux dépenses du foyer et de la famille, moins elles seraient susceptibles de subir de la violence domestique (Dalal, 2011).

La stabilité d'emploi du conjoint serait également associée à l'exposition des femmes à la violence domestique. Les conjoints qui rencontrent des difficultés à obtenir et à maintenir un emploi seraient plus susceptibles d'exercer de la violence envers leur conjointe, comparativement aux conjoints ayant une stabilité d'emploi (Krishnan et al., 2010; Krishnan et al., 2012). En effet, les conjoints peuvent vivre des frustrations et du stress par rapport à leur statut de chômeur et, par conséquent, à leur incapacité à remplir les rôles de genre traditionnels attribuant à l'homme la charge de soutenir financièrement sa famille (Krishnan et al., 2010).

En somme, ces constats liés à l'employabilité des femmes et de leur conjoint peuvent entrer en contradiction avec les normes sociales patriarcales où les femmes sont relayées aux rôles de ménagère et de soignante, demeurant dépendantes financièrement de leur conjoint (Dalal, 2011; Vyas et al., 2015). Le rôle de l'homme en tant que pourvoyeur de la famille est susceptible d'être remis en question par l'autonomisation économique des femmes, ce qui pourrait expliquer la vulnérabilité accrue à la violence domestique de ces femmes qui occupent un emploi rémunéré et qui sont indépendantes financièrement (Dalal, 2011; Krishnan et al., 2010; Krishnan et al., 2012; Vyas et al., 2015).

RÔLES ET NORMES DE GENRE

Considérant la remise en question des rôles de genre traditionnels, l'autonomisation économique des femmes peut entraîner de la résistance de la part de certains conjoints et, en l'occurrence, générer des conflits conjugaux pouvant se traduire par la violence domestique (Fries et Finigan, 2014). En effet, les femmes qui prennent les décisions importantes concernant leur foyer seraient plus susceptibles de subir de la violence domestique, contrairement aux familles dans lesquelles les décisions sont prises principalement par le conjoint (Dalal, 2011). D'ailleurs, les hommes dont la masculinité est menacée par l'instabilité financière seraient davantage enclins à vouloir réaffirmer leur pouvoir au sein du ménage en ayant recours à la violence (Falb et al., 2014).

Selon neuf (9) professionnel-le-s d'Oxfam travaillant à des initiatives d'autonomisation économique de femmes, le risque accru de violence domestique en réponse à l'autonomisation économique des femmes s'expliquerait principalement par les rapports sociaux de genre (Hughes et al., 2015). Du point de vue des professionnel-le-s interrogé-e-s, les initiatives d'autonomisation économique des femmes contribuent à réduire les risques de violence domestique considérant l'augmentation du pouvoir économique et social des femmes. Cependant, ils notent que l'augmentation du pouvoir économique des femmes peut aussi engendrer de la violence domestique, les hommes tentant de réaffirmer leur pouvoir au sein du foyer. Des conflits surviendraient aussi lorsque le conjoint n'accepte pas que sa femme, financièrement indépendante, prenne place dans l'espace public (marchés, réunions de groupe, emplois, etc.). Les initiatives d'autonomisation économique des femmes favoriseraient une prise de conscience et des changements en ce qui concerne les rôles de genre, auxquels certains hommes pourraient être portés à répondre par la violence, renforçant ainsi les normes socioculturelles patriarcales. Toujours selon les professionnel-le-s d'Oxfam, l'indépendance financière des femmes, valorisée par les initiatives d'autonomisation économique des femmes, serait perçue des conjoints comme une menace à leur pouvoir. Cette perception de perte de pouvoir pourrait susciter des conflits, plus particulièrement lorsque des inégalités de genre au sein du ménage sont marquées (Hughes et al., 2015).

Le contexte social, politique et culturel dans lequel évoluent les femmes qui acquièrent leur autonomie économique et leur conjoint aurait une portée considérable sur l'exposition des femmes à la violence domestique (Vyas et Watts, 2009). Ces contextes varient considérablement d'une région à une autre et au sein d'un même pays, ce qui signifie que l'effet de la participation à des initiatives d'autonomisation économique des femmes sur la violence domestique dépend d'une conjoncture de facteurs macro-systémiques (Vyas et Watts, 2009). Parmi ces facteurs, on compte notamment les normes sociales en vigueur, les valeurs, le niveau de progressisme de la communauté, l'acceptabilité sociale des violences faites aux femmes et aux filles, les politiques publiques et les services mis en place par les institutions d'influence, les lois, etc.

Plusieurs facteurs de risque et de protection sont ainsi associés à la vulnérabilité à la violence domestique chez les femmes participant à des initiatives d'autonomisation économique. Il importe de les connaître, de les repérer, de les situer dans leur contexte social et de les considérer en regard des normes sociales valorisées par les communautés ciblées.

4 EFFETS PERÇUS DE LA PARTICIPATION A DES INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Depuis de nombreuses années, une multitude d'initiatives d'autonomisation économique sont mises en œuvre auprès des femmes en contexte de développement international. Maintenant que le potentiel de victimisation chez les femmes participant à ces initiatives est connu, certaines d'entre elles prévoient désormais dans leur programmation des activités de sensibilisation, de prévention ou d'accompagnement relatives aux inégalités de genre et/ou aux violences faites aux femmes et aux filles. Toutefois, rares sont les études qui ont évalué l'efficacité de ces pratiques, notamment sur la violence domestique. L'évaluation de ces effets est nécessaire pour cerner les bonnes pratiques à prioriser afin de diminuer les risques de violence domestique associés à la participation des femmes à des initiatives d'autonomisation économique.

Cette section décrit les effets perçus de la participation des femmes à deux (2) projets d'autonomisation économique et à cinq (5) projets d'autonomisation économique qui intègrent la question des inégalités de genre et/ou des violences faites aux femmes et aux filles dans leur programmation. Seuls les projets dont les effets ont été évalués et dont les résultats ont été diffusés dans une revue évaluée par un comité de pairs sont considérés dans cette section. Un bref contexte socioculturel et politique sera décrit pour chacune des études, suivi du devis de recherche privilégié et des résultats obtenus.

LES EFFETS PERÇUS DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À DEUX (2) INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Coopératives économiques locales au Rwanda (Cherry et Hategekimana, 2013)

Au Rwanda, plus particulièrement dans la région de Mayaga, les agressions et les crimes à l'égard des femmes sont relativement répandus, avec une certaine acceptation sociale des violences faites aux femmes et aux filles. Les relations entre les hommes et leur(s) conjointe(s) sont très inégalitaires. De plus, selon l'étude publiée en 2013, les filles avaient un accès davantage limité à l'éducation dans la région de Mayaga en raison d'un système patriarcal omniprésent.

L'étude visait à documenter la façon dont les coopératives économiques locales contribuent au développement de l'autonomisation économique des femmes et à la prévention de la violence domestique. Les femmes membres de douze (12) coopératives économiques locales ont participé à des entrevues de groupe afin de partager leurs expériences et de s'exprimer sur les effets perçus de leur adhésion à une coopérative sur les relations entre les femmes et les hommes, la dynamique conjugale et leur autonomie financière.

Sur le plan professionnel, les femmes déclarent que leur adhésion à une coopérative leur a permis de participer à la prise de décisions relatives aux finances, d'obtenir un poste avec de multiples responsabilités, d'avoir un meilleur accès au crédit et à des sources de financement et d'obtenir un meilleur accès à la propriété et à la terre. Leur adhésion à une coopérative aurait également contribué à l'amélioration de leurs relations conjugales et à des rapports de pouvoir

plus égalitaires au sein de leur foyer. Ces gains se traduisent notamment par la contribution des femmes aux prises de décisions qui concernent les dépenses du foyer, par la prise de pouvoir sur leur santé sexuelle (par exemple, le droit de refuser une relation sexuelle lorsque leur conjoint en fait la demande) et par la diminution des conflits conjugaux.

Les représentants des coopératives ont également partagé leur vision des effets perçus des coopératives sur l'autonomisation économique des femmes et la violence domestique. Selon ces derniers, l'amélioration des relations conjugales et des rapports de pouvoir égalitaires chez les femmes membres d'une coopérative se doit d'être située dans le contexte plus global des stratégies institutionnelles mises en place par le gouvernement du Rwanda, comme les réformes politiques et sociales en matière de sécurité et de violence basée sur le genre.

Les résultats de cette étude suggèrent que l'autonomisation économique des femmes (à travers leur adhésion à une coopérative), la réforme en matière de sécurité publique et les politiques publiques en faveur de la prévention et de l'élimination des violences faites aux femmes auraient contribué à réduire l'exposition à la violence domestique chez les femmes qui participent à une initiative économique.

Accès à la microfinance en Éthiopie (Haile, Bock et Folmer, 2012)

La région d'Amhara et la région du Sud se distinguent par les différents modèles d'unions maritales valorisés au sein de la communauté et le partage des responsabilités au sein du foyer. La région d'Amhara valorise le mariage monogame dans lequel les hommes et les femmes prennent des décisions conjointement et sont propriétaires en parts égales des biens du foyer (*Central Statistics Agency and ORC Macro, 2006*, cité dans Haile, Bock et Folmer, 2012). Dans la région du Sud, les unions polygames sont acceptées que par certains groupes ethniques. Les femmes sont plutôt autonomes par rapport à leurs propres revenus, mais les hommes ont le contrôle de l'ensemble des décisions relatives aux dépenses au sein du foyer (*Central Statistics Agency and ORC Macro, 2006*, cité dans Haile, Bock et Folmer, 2012). Dans les deux régions, les femmes doivent s'occuper des enfants et des tâches domestiques, en plus de participer au travail agricole (Haile, Bock et Folmer, 2012).

Cette étude visait à déterminer les facteurs socioculturels, économiques et organisationnels qui contribuent au développement de l'autonomisation économique des femmes en comparant deux programmes de microfinance implantés en Éthiopie. Un total de 142 femmes mariées, résidant dans la région d'Amhara ou la région du Sud, ont participé à des entrevues de groupe pour discuter des effets perçus de leur participation aux programmes de microfinance sur leurs dépenses, leurs actifs et épargnes, ainsi que sur les conflits conjugaux.

La participation aux programmes de microfinances aurait eu un effet positif sur la prise de décisions des femmes relatives aux dépenses du foyer et la possession d'actifs, ce qui aurait contribué à diminuer les conflits conjugaux pour la majorité d'entre elles. Toutefois, les femmes affirment que le refus de contracter un prêt pour éviter d'en donner le contrôle au conjoint peut générer des conflits, voire de la violence. Les effets des deux programmes d'accès à la microfinance diffèrent toutefois en fonction du contexte socioculturel de chacune des deux régions. Le programme ayant eu le plus de répercussions positives sur l'autonomisation économique des femmes et la prise de pouvoir est celui qui a été implanté dans la région d'Amhara, où les rôles de genre traditionnels tendent déjà à se transformer.

LES EFFETS PERÇUS DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À CINQ (5) INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE AYANT INTÉGRÉ LA QUESTION DES INÉGALITÉS DE GENRE ET/OU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Certaines initiatives d'autonomisation économique des femmes abordent, dans leur programmation, les enjeux liés aux inégalités de genre et/ou aux violences faites aux femmes et aux filles en proposant des activités de sensibilisation, de prévention ou d'accompagnement. Les effets perçus de la participation des femmes à ces initiatives ont été évalués, permettant ainsi de mieux orienter les efforts de réduction des violences faites aux femmes et aux filles, incluant la violence domestique, tout en favorisant l'autonomie financière des participantes.

Intervention de renforcement économique au Burkina Faso (Ismayilova et al., 2017)

Au Burkina Faso, où le mariage polygame est accepté et pratiqué, plus de 20 % des femmes déclarent vivre diverses formes de violence depuis l'âge de 15 ans. Une majorité d'entre elles rapportent être victimes de violence domestique (*INSD & ICF International, 2012*, cité dans Ismayilova et al., 2017), particulièrement dans la région du Nord où le conjoint prend les décisions relatives au foyer et les femmes possèdent une autonomie restreinte (*Kabore et al., 2008*, cité dans Ismayilova et al., 2017).

L'étude d'Ismayilova et de ses collègues (2017), réalisée au Burkina Faso, avait pour objectif d'évaluer les effets d'une intervention de renforcement économique qui intègre une activité d'encadrement familial sensible au genre sur l'autonomie financière des femmes, le pouvoir décisionnel de femmes, les normes de genre et la violence domestique. L'activité d'encadrement familial comprenait de cinq (5) à six (6) sessions de sensibilisation auprès de tous les membres du ménage (femme, enfants, conjoint et beaux-parents). Ces sessions abordaient les croyances normatives relatives à la violence domestique et aux rôles de genre ainsi qu'à la protection des enfants (mariage précoce et forcé, et éducation des filles). La description de l'activité d'encadrement familial demeure toutefois limitée dans l'article.

Pour répondre à l'objectif de l'étude, plus de 350 femmes ont rempli un questionnaire pré et post-test à douze (12) mois d'intervalle, suivant leur participation à l'intervention de renforcement économique. Trois groupes ont été comparés, soit : (1) des femmes ayant bénéficié de l'intervention sans l'activité d'encadrement familial; (2) des femmes ayant bénéficié de l'intervention, incluant l'activité d'encadrement familial; et (3) des femmes n'ayant bénéficié d'aucune intervention (groupe témoin).

Que l'intervention de renforcement économique ait été donnée seule ou en combinaison avec l'activité d'encadrement familial, les femmes qui en ont bénéficié rapportent, douze (12) mois plus tard, une plus grande autonomie financière, une relation conjugale de meilleure qualité et une plus faible exposition à la violence émotionnelle de la part de leur conjoint comparativement aux femmes du groupe témoin. L'étude mesure la qualité de la relation conjugale en ce qui concerne le temps partagé entre les conjoints, le respect des besoins de la femme, les démonstrations d'affection de la part du conjoint et le fait que ce dernier consulte la femme sur les décisions relatives au foyer. En revanche, l'intervention n'aurait pas eu d'effet significatif quant à l'exposition à la violence physique rapportée par les femmes, aux croyances relatives à l'égalité de genre et au partage de décisions au sein du foyer.

Intervention IMAGE en Afrique du Sud (Kim et al., 2007; Kim et al., 2009)

IMAGE (Intervention with Microfinance for AIDS and Gender Equity) est un programme d'intervention mis en œuvre en Afrique du Sud qui aborde l'autonomisation économique, les

inégalités de genre, la violence domestique, la sexualité et le VIH. En favorisant l'accès à la microfinance, ce programme vise à prévenir le VIH, à réduire la violence domestique et à favoriser le bien-être économique et sexuel des femmes.

Une évaluation des effets du programme IMAGE a été réalisée auprès des femmes ayant participé au programme (Kim et al., 2007). Elles seraient moins nombreuses à déclarer être victimes de violence domestique après leur participation. Par ailleurs, elles auraient développé des attitudes progressistes à l'égard de la violence domestique et des normes de genre, désirant les contrer dans leur relation conjugale et au sein de leur communauté. Du point de vue des participantes, les sessions de formation offertes dans le cadre du programme auraient engendré des discussions sur la violence domestique, le VIH et les normes de genre au sein des foyers, mais également plus largement dans les communautés. Toutefois, les discussions portant sur la violence domestique auraient créé des résistances et de l'inconfort au sein du groupe, résistances qui se seraient estompées de session en session (Kim et al., 2007).

Une seconde évaluation a été réalisée, cette fois auprès de trois groupes, soit : (1) les femmes ayant bénéficié de l'intervention IMAGE combinée à une intervention d'accès au microcrédit et à un programme de formation sanitaire; (2) les femmes ayant seulement bénéficié d'une intervention d'accès au microcrédit; et (3) les femmes n'ayant bénéficié d'aucune intervention (groupe témoin). Une amélioration sur le plan de l'autonomisation économique a été observée auprès des deux groupes de femmes ayant reçu une intervention, contrairement au groupe témoin. Dans l'ensemble, les effets rapportés par le groupe 1 (intervention IMAGE combinée à une intervention d'accès au microcrédit) et le groupe 2 (intervention d'accès au microcrédit seule) sont similaires. Des effets positifs sont rapportés sur le plan du bien-être économique et de l'autonomie dans la prise de décision au sein du foyer chez les deux groupes de participantes. Par contre, une diminution de l'exposition à la violence domestique serait plus marquée chez les femmes du groupe 1 (ayant participé à IMAGE), contrairement aux femmes du groupe 2. Ainsi, les résultats suggèrent que l'intervention qui intègre à la fois des activités ciblant les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux filles aurait des effets plus significatifs tant sur la prise de décision conjointe des époux que sur la violence domestique (Kim et al., 2009).

PARTICIPATION DES HOMMES AUX INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Dans une visée globale de réduction de la violence domestique, certaines initiatives d'autonomisation économique des femmes innovent en faisant appel à la participation des conjoints.

Programme d'épargne en Côte d'Ivoire (Gupta et al., 2013)

En Côte d'Ivoire, près de la moitié (47,5 %) des femmes auraient subi de la violence domestique dans la dernière année (*Institut National de la Statistique, Ministère de la Lutte contre le Sida, et ORC Macro, 2006*, cité dans Gupta et al., 2013). Afin de favoriser l'autonomisation économique des femmes et de contribuer à la diminution de la violence exercée contre les femmes, un programme d'épargne a été créé à l'intention des femmes ivoiriennes n'ayant jamais participé à ce type d'initiative. Ce programme d'épargne offrait huit (8) sessions où les femmes et leur conjoint étaient invités à participer à des groupes de parole. Ces sessions comportaient des activités de théâtre-forum, des exercices et des discussions de groupe qui portaient notamment sur l'importance de la communication, de l'égalité de genre au sein du foyer, de la non-violence et du bien-être conjugal.

Une recherche évaluative visant à mesurer les effets de la participation des femmes et de leur conjoint à ces groupes de parole sur la victimisation a été conduite. Au total, le programme a réuni 934 femmes et leur conjoint, dont certains ont participé seulement au programme d'épargne et d'autres au programme d'épargne combiné aux sessions de groupes de parole.

Les participants ont rempli un questionnaire portant sur les expériences de violence domestique (économique, physique et sexuelle) et les attitudes relatives aux normes de genre.

La participation au programme d'épargne, combinée aux sessions de groupes de parole, s'avère la formule qui a conduit à une plus faible acceptation de la violence domestique. Plus particulièrement, la violence physique, la violence sexuelle et la violence économique commises à l'égard des femmes auraient diminué après avoir participé à l'intervention combinée. Par contre, aucun de ces changements observés n'est statistiquement significatif. Quant aux attitudes relatives aux normes de genre, elles demeurent les mêmes après l'intervention combinée. Malgré leur participation aux groupes de parole, les participants considèrent toujours que la femme ne peut refuser d'avoir des relations sexuelles.

Une autre étude évaluative (Falb et al., 2014) s'est donné pour mission de documenter, du point de vue de 32 conjoints ivoiriens ayant participé à ce programme d'épargne, leurs attitudes à l'égard de l'autonomisation économique des femmes, leurs motivations et les avantages perçus à y participer. D'abord, la plupart des participants reconnaissent la pertinence d'un tel programme, et ce, autant pour leur femme que pour leur famille. À la suite de leur participation à ce projet s'adressant avant tout à leur conjointe, ils constatent une amélioration de la qualité de leur relation conjugale. Ils considèrent que leur participation a entre autres permis de faciliter la planification financière des dépenses du foyer avec leur conjointe. Ils indiquent que le programme aurait contribué à remettre en question leur masculinité et leurs perceptions des rôles de genre.

Programme de microentreprises en Ouganda (Green et al., 2015)

Afin de réduire la pauvreté engendrée par la guerre civile au nord de l'Ouganda, un programme de microentreprises a été mis en œuvre auprès des femmes. Les nombreuses années de guerre ont eu un impact sur les activités agricoles génératrices de revenus en raison des nombreux déplacements des communautés suivant la guerre (Annan et al., 2006, cité dans Green et al., 2015). En Ouganda, les femmes participent généralement aux activités de vente, de culture, d'élevage d'animaux, souvent sous le contrôle des hommes. Toutefois, les femmes n'ont généralement pas de ressources financières suffisantes et indépendantes pour soutenir le développement d'activités génératrices de revenus.

Une étude a été conduite pour évaluer les effets perçus du programme de microentreprises sur l'autonomisation économique des femmes, les relations de genre et la violence domestique. Plus particulièrement, elle visait à apprécier les effets du volet « Femmes Plus », une activité qui fait appel à la participation des conjoints ou de figures masculines significatives (père, frère) pour les participantes. La culture, le genre, les obstacles financiers rencontrés par les femmes entrepreneures, la communication et la résolution de conflits faisaient partie des thèmes abordés lors des activités.

Les résultats révèlent que la participation des hommes dans ce type de programme permet d'améliorer considérablement la qualité des relations conjugales et de réduire le contrôle et la violence domestique exercée par le conjoint. Toutefois, leur participation ne semble pas avoir eu d'incidence sur le succès de la microentreprise des femmes entrepreneures, ni sur les attitudes relatives aux rôles de genre traditionnels par rapport à la division du travail. Dans le cas où le programme n'a été offert qu'aux femmes, l'autonomisation économique des femmes s'avère plus élevée, comparativement au programme intégrant le volet « Femme Plus » qui a été offert aux femmes et à leur conjoint. Les auteurs n'offrent aucune explication qui justifierait ces résultats.

5 BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES QUI SUBISSENT DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE DANS LES INITIATIVES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE

À la lumière de cette revue systématique des écrits, il est possible de dégager des constats quant aux bonnes pratiques à mettre en place pour prévenir et accompagner les femmes victimes de violence domestique dans le cadre de leur participation à une initiative d'autonomisation économique. Il s'agit de déterminer les composantes pertinentes à la réduction des risques d'exposition à la violence domestique pour assurer une meilleure surveillance en vue d'en prévenir l'apparition et prendre en charge les femmes qui en sont victimes (Hughes et al., 2015). La violence domestique devrait être appréhendée dans une approche holistique et multidisciplinaire, tout en tenant compte explicitement des inégalités de genre et de l'autonomisation (Hughes et al., 2015; Kim et al., 2009; Krishnan et al., 2010).

COMPOSANTES À VALORISER

Dans une visée de diminution des risques de victimisation relatifs à la participation des femmes à des initiatives d'autonomisation économique, il est capital d'agir sur les normes, les rôles et les croyances culturelles et sociales relatives au genre. Les études répertoriées (Kim et al., 2009; Krishnan et al., 2010; Slegh et al., 2013; Vyas et al., 2015) soulignent toutes l'importance d'aborder ces composantes. D'ailleurs, les initiatives d'autonomisation économique des femmes devraient faire la promotion d'attitudes et de normes de genre égalitaires (Krishnan et al., 2010), tout en considérant les représentations sociales associées au genre (Slegh et al., 2013). Contre les violences basées sur le genre devrait être aussi une priorité dans les initiatives d'autonomisation économique des femmes (Kim et al., 2009). D'ailleurs, il est démontré que les interventions qui incluent ces composantes peuvent favoriser le développement des habiletés de communication, de gestion de conflits conjugaux et de gestion de la violence chez les femmes qui en bénéficient (Hughes et al., 2015; Vyas et al., 2015). Enfin, l'autonomisation et la confiance en soi devraient être valorisées auprès des femmes qui participent à des initiatives d'autonomisation économique (Hughes et al., 2015).

Sensibiliser les intervenant-e-s de première ligne engagé-e-s dans les initiatives d'autonomisation économique des femmes

La sensibilisation aux enjeux associés à l'exposition à la violence domestique doit se faire également auprès des intervenant-e-s et professionnel-le-s qui mettent en œuvre les initiatives d'autonomisation économique des femmes (Hughes et al., 2015). Ces personnes ont la responsabilité de minimiser les risques d'exposition à la violence domestique chez les femmes qui bénéficient des interventions pendant toute la durée de l'initiative (Hughes et al., 2015; Fries et Finigan, 2014). Pour ce faire, les intervenant-e-s et professionnel-le-s doivent d'abord reconnaître le potentiel de risque de violence domestique pour les femmes associé à leur participation à une initiative d'autonomisation économique (Dalal, Dahlström et Timpka, 2013). Les intervenant-e-s doivent également être en mesure de déterminer les facteurs de risque et de protection associés à l'exposition à la violence domestique après la participation à une initiative d'autonomisation économique (Dalal, Dahlström et Timpka, 2013; Hughes et al., 2015).

Au-delà de l'évaluation des risques, il est primordial que ces intervenant-e-s de première ligne se sentent suffisamment compétents pour dépister les cas de violence domestique. Ils doivent également offrir un accompagnement adéquat aux femmes qui en sont victimes et connaître les ressources vers qui les diriger au besoin (Hahn et Postmus, 2014; Hughes et al., 2015; Fries et Finigan, 2014). Il est aussi recommandé de développer des outils d'intervention adaptés au contexte de mise en œuvre de l'initiative, mais les auteurs ne précisent pas la forme que devraient prendre ces outils, par exemple un questionnaire, une trousse ou un aide-mémoire, ni leur fonction, par exemple le dépistage et la prise en charge (Fries et Finigan, 2014).

Procéder préalablement à une analyse des besoins et du contexte socioculturel des femmes ciblées

Avant de mettre en œuvre une initiative d'autonomisation économique des femmes, il est nécessaire de bien comprendre le contexte socioculturel, la réalité des femmes visées par l'initiative et l'environnement dans lequel ces femmes évoluent (Fries et Finigan, 2014; Vyas et al., 2015). Pour ce faire, l'équipe responsable de créer et d'implanter l'initiative d'autonomisation économique devrait réaliser une analyse approfondie des besoins et du contexte. Les femmes seraient invitées à contribuer activement à cette analyse des besoins en partageant leurs réalités, leurs défis par rapport aux rôles de genre et à la violence domestique, ainsi que leurs stratégies pour affronter les conflits et la violence domestique (Fries et Finigan, 2014). Par conséquent, les initiatives d'autonomisation économique des femmes devraient nécessairement inclure des activités ciblant les normes et les rôles sociaux de genre qui tiennent compte de ces contextes (Vyas et al., 2015).

Miser sur la participation des conjoints

Compte tenu des effets positifs de la participation des conjoints aux initiatives d'autonomisation économique des femmes, il serait stratégique de les inclure pour améliorer la qualité de la relation conjugale, prévenir la violence domestique et d'accroître la participation des femmes dans la prise de décision au sein du foyer (Falb et al., 2014; Gupta et al., 2013; Hughes et al., 2015; Sleggh et al., 2013). Par exemple, la participation des conjoints aux activités de gestion des finances destinées aux femmes permettrait notamment d'entamer des discussions sur les normes de genre, les dynamiques de pouvoir et la violence domestique (Falb et al., 2014; Sleggh et al., 2013). Des stratégies misant sur le dialogue avec les conjoints seraient à privilégier pour réduire les risques d'exposition à la violence domestique chez les femmes qui participent à une initiative d'autonomisation économique.

Opter pour des programmes multicibles qui mobilisent aussi les enfants, la famille et la communauté

En plus de mobiliser les conjoints dans les initiatives d'autonomisation économique des femmes, certaines études suggèrent d'utiliser une approche systémique dans la mise en œuvre de ces initiatives, en faisant appel aux enfants, aux membres de la famille et à la communauté. Étant donné que les effets positifs des initiatives d'autonomisation économique semblent plus marqués lorsque les enfants, le conjoint et la femme y participent (Ismayilova et al., 2017), il serait stratégique de réaliser des activités visant à engager le dialogue avec les enfants durant l'initiative (Ismayilova et al., 2017; Sleggh et al., 2013). D'ailleurs, les femmes financièrement autonomes sont plus susceptibles de chercher de l'aide en cas de violence domestique, notamment auprès des membres de leur famille (Dalal, 2011). Ces constats confirment l'importance de sensibiliser tous les membres de la famille et la nécessité d'offrir un soutien adéquat non seulement aux femmes, mais aussi aux enfants qui peuvent, eux aussi, être victimes et témoins de violence domestique.

La sensibilisation de la communauté aux avantages de l'autonomisation économique des femmes et à l'égalité de genre s'avère une pratique efficace pour réduire la violence domestique, puisqu'elle contribue à l'acceptabilité sociale de l'indépendance financière des femmes. En effet, les études recensées montrent que les initiatives qui combinent des stratégies d'autonomisation économique et des activités de sensibilisation de la communauté

seraient plus efficaces que les stratégies d'intervention économique qui ne concernent que les femmes qui y participent (Gupta et al., 2013).

Valoriser les collaborations intersectorielles

Parmi les stratégies à prioriser dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives d'autonomisation économique des femmes, la collaboration multisectorielle est une stratégie à considérer (Hughes et al., 2015; Kim et al., 2007; Kim et al., 2009). Afin de minimiser les risques de violence domestique, les initiatives d'autonomisation économique des femmes devraient être conçues et mises en œuvre par des professionnel-le-s issu-e-s de plusieurs secteurs. Des partenariats entre l'équipe du projet, des professionnel-le-s spécialisé-e-s sur les enjeux liés au genre et à la violence et d'autres professionnel-le-s détenant une expertise sociojudiciaire permettraient aux femmes de bénéficier de services concertés et intégrés (Hughes et al., 2015). Des collaborations intersectorielles ciblant le domaine de la santé et du développement économique peuvent également générer des interventions concrètes et permettre des retombées significatives pour réduire conjointement la pauvreté et les violences faites aux femmes et aux filles (Kim et al., 2007; Kim et al., 2009).

Déployer des stratégies visant les structures politiques et institutionnelles

Parallèlement aux initiatives d'autonomisation économique des femmes, il faut s'attaquer, à plus grande échelle, aux structures politiques et institutionnelles qui contribuent à maintenir les inégalités de genre, les normes genrées et l'acceptation de la violence domestique (Kim et al., 2007). Pour que les risques d'exposition à la violence soient minimisés, les programmes d'autonomisation économique doivent être mis en œuvre dans un cadre institutionnel et social cohérent à la réduction des violences faites aux femmes et aux filles, y compris la violence domestique (Cherry et Hategekimana, 2013). Les initiatives d'autonomisation économique des femmes devraient s'intégrer dans une stratégie globale de santé publique afin de potentialiser les bienfaits de l'autonomisation économique des femmes sur les individus, mais également sur la collectivité (Kim et al., 2007). Pour y parvenir, il est suggéré que les femmes participant à une initiative d'autonomisation économique s'unissent pour prendre publiquement la parole, afin de contribuer aux changements dans les rapports de pouvoir inégalitaires (Cherry et Hategekimana, 2013).

L'éducation des filles et des garçons est aussi un levier d'intervention à prioriser pour favoriser les effets positifs de la participation des femmes aux initiatives d'autonomisation économique. Effectivement, l'éducation est reconnue comme étant un facteur de protection face à la violence domestique (Hidrobo et Fernald, 2013; Vyas et Watts, 2009). Il s'avère essentiel de mettre en place des politiques sociales visant à renforcer l'éducation des jeunes dans la communauté (Dalal, 2011) pour mieux soutenir la participation économique des femmes.

6 CONCLUSION

À la lumière de ces constats, les futures initiatives d'autonomisation économique des femmes devraient se fonder sur des données probantes et considérer les bonnes pratiques qui s'inscrivent dans une approche holistique d'autonomisation des femmes.

- Promouvoir des relations égalitaires et harmonieuses exemptes de violence entre les hommes et les femmes auprès des personnes qui participent à une initiative d'autonomisation économique des femmes, afin de mieux soutenir la participation économique des femmes, mais aussi leur conjoint, les membres de leur famille et leur communauté, selon une analyse systématique des besoins et du contexte.
- Outiller les intervenant-e-s et professionnel-le-s qui mettent en œuvre les initiatives d'autonomisation économique des femmes, notamment sur le plan du dépistage, de la prévention, de la prise en charge et des ressources vers lesquelles diriger les femmes victimes de violence domestique participant aux initiatives.
- À plus grande échelle, travailler en concertation avec le secteur économique, juridique, social, éducatif, politique et de santé des régions ciblées par les initiatives d'autonomisation économique des femmes, et engager activement ces acteurs dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et d'apprentissage relevant de ces initiatives.

PISTES DE RECHERCHE

Les études recensées proposent des pistes de recherche pertinentes pour approfondir les réflexions autour de la violence domestique subie chez les femmes participant à des initiatives d'autonomisation économique. Des recherches futures mériteraient de mieux cerner les caractéristiques individuelles, interpersonnelles et socioculturelles des groupes de femmes à risque d'être exposées à la violence conjugale après leur participation à une initiative d'autonomisation économique afin d'améliorer les stratégies de réduction des risques déployées auprès de ces groupes spécifiques (Dalal, Dahlström et Timpka, 2013). D'autres études pourraient documenter, du point de vue des femmes qui participent à des initiatives d'autonomisation économique, les relations de genre, de pouvoir et d'inégalité et les stratégies mises en place par les femmes pour les contrer (Dalal, 2011; Vyas et Watts, 2009). Il serait aussi pertinent de documenter les théories du changement les plus efficaces à mettre de l'avant pour modifier les attitudes relatives à l'égalité de genre et les normes sociales qui perpétuent les violences faites aux femmes et aux filles (Gupta et al., 2013). Enfin, l'étude des meilleures pratiques relatives à la participation des conjoints dans les initiatives d'autonomisation économique des femmes gagnerait à être approfondie afin de minimiser les risques de violence domestique (Green et al., 2015).

BIBLIOGRAPHIE

Angelucci, M. (2008). Love on the rocks: Domestic violence and alcohol abuse in rural Mexico, *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, 8(1), 1935-1682.

Cherry, J. et Hategekimana, C. (2013). Ending gender-based violence through grassroots women's empowerment: Lessons from post-1994 Rwanda. *Agenda*, 27(1), 100-113.

Dalal, K. (2011). Does economic empowerment protect women from intimate partner violence? *Injury & Violence*, 3(1), 35-44.

Dalal, K., Dahlström, Ö. et Timpka, T. (2013). Interactions between microfinance programmes and non-economic empowerment of women associated with intimate partner violence in Bangladesh: A cross-sectional study. *BMJ Open*, 3, e002941.

Falb, K.L., Annan, J., King, E., Hopkins, J., Kpebo, D. et Gupta, J. (2014). Gender norms, poverty and armed conflict in Côte D'Ivoire: Engaging men in women's social and economic empowerment programming, *Health Education Research*, 29(6), 1015-1027.

Fries, R. et Finigan, S. (2014). Women's economic leadership in Latin America and the Caribbean. Book 3: Prevention of violence against women in the context of programmes. 22 pages, *Oxfam guide*.

Green, E.P., Blattman, C., Jamison, J. et Annan, J. (2015). Women's entrepreneurship and intimate partner violence: A cluster randomized trial of microenterprise assistance and partner participation in post-conflict Uganda. *Social Science & Medicine*, 133, 177-188.

Gupta, J., Falb, K.L., Lehmann, H., Kpebo, D., Xuan, Z., Hossain, M., Zimmerman, C., Watts, C. et Annan, J. (2013). Gender norms and economic empowerment intervention to reduce intimate partner violence against women in rural Côte d'Ivoire: A randomized controlled pilot study. *BMC International Health and Human Rights*, 13(46).

Hahn, S.A. et Postmus, J.L. (2014). Economic empowerment of impoverished IPV survivors: A review of best practice literature and implications for policy. *TRAUMA, VIOLENCE, & ABUSE*, 15(2), 79-93.

Haile, H.B., Bock, B. et Folmer, H. (2012). Microfinance and female empowerment: Do institutions matter? *Women's Studies International Forum*, 35, 256-265.

Haneef, C., Muhammad, S.K., Hannan, M., Rahman, M.M. et Halder, T.M. (2014). CLP's influence on dowry and violence against women on the chars, Chars Livelihood Programmes.

Hetling, A., Stylianou, A.M. et Postmus, J.L. (2015). Measuring financial strain in the lives of survivors of intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 30(6), 1046-1067.

Hidrobo, M. et Fernald, L. (2013). Cash transfers and domestic violence. *Journal of Health Economics*, 32, 304-319.

Higgins, J.P.T., et Green, S. (2011). Cochrane handbook for systematic reviews of interventions version 5.1.0. The cochrane collaboration. Récupéré de www.handbook.cochrane.org.

Hughes, C., Bolis, M., Fries, R. et Finigan, S. (2015). Women's economic inequality and domestic violence: Exploring the links and empowering women. *Gender & Development*, 23(2), 279-297.

Ismayilova, L., Karimli, L., Gaveras, E., Tô-Camier, A., Sanson, J., Chaffin, J., et Nanema, R. (2017). An integrated approach to increasing women's empowerment status and reducing

domestic violence: Results of a cluster-randomized controlled trial in a west african country. *Psychology of Violence*. [sans page].

Kim, J.C., Ferrari, G., Abramsky, T., Watts, C., Hargreaves, J., Morison, L., Phetla, G., Porter, J. et Pronyk, P. (2009). Assessing the incremental effects of combining economic and health interventions: The IMAGE study in South Africa. *Bull World Health Organ*, 87, 824-832.

Kim, J.C., Watts, C.H., Hargreaves, J.R., Ndhlovu, L.X., Phetla, G., Morison, L.A., Busza, J., Porter, J.D.H. et Pronyk, P. (2007). Understanding the impact of a microfinance-based intervention on women's empowerment and the reduction of intimate partner violence in South Africa. *American Journal of Public Health*, 97(10), 1794-1802.

Krishnan, S., Rocca, C.H., Hubbard, A.E., Subbiah, K., Edmeades, J. et Padian, N.S. (2010). "Do Changes in Spousal Employment Status Lead to Domestic Violence? Insights from a Prospective Study in Bangalore, India". *Social Science Medecine*, 70(1), 136-143.

Krishnan, S., Subbiah, K., Khanum, S., Chandra, P.S. et Padian, N.S. (2012). An intergenerational women's empowerment intervention to mitigate domestic violence: Results of a pilot study in Bengaluru, India. *Violence Against Women*, 18(3), 346-370.

Perova, E. (2010). Three essays on intended and not intended impacts of conditional cash transfers [Doctoral Dissertation], University of California, Berkeley, available at <http://gradworks.umi.com/34/49/3449054.html>

Sanders, C.K. et Schnabel, M.S. (2006). Organizing for economic empowerment of battered women, *Journal of Community Practice*, 14(3), 47-68.

Sanders, C.K. Weaver, T.L. et Schnabel, M.S. (2007). Economic education for battered women: An evaluation of outcomes. *Journal of Women and Social Work*, 22(3), 240-254.

Sleggh, H., Barker, G., Kimonyo, A., Ndolimana, P. et Bannerman, M. (2013). 'I can do women's work': Reflections on engaging men as allies in women's economic empowerment in Rwanda. *Gender & Development*, 21(1), 15-30.

Suneeta, K., Rocca, C.H., Hubbard, A.E., Subbiah, K., Edmeades, J. et Padian, N.S. (2010). Do changes in spousal employment status lead to domestic violence? Insights from a prospective study in Bangalore, India, *Social Science & Medicine*, 70(1), 136-43.

Vyas, S. et Watts, C. (2009). How does economic empowerment affect women's risk of intimate partner violence in low and middle income countries? A systematic review of published evidence. *Journal of International Development*, 21, 577-602.

Vyas, S., Jansen, H., Heise, L. et MbWambo, J. (2015). Exploring the association between women's access to economic resources and intimate partner violence in Dar es Salaam and Mbeya, Tanzania. *Social Science & Medicine*, 146, 307-315.

Le CRI-VIFF

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faites aux femmes (CRI-VIFF) a été fondé en 1992. Il vise la promotion des activités de recherche, de formation et de transfert des connaissances sur la problématique et les enjeux de la violence familiale et de la violence faite aux femmes et aux filles. Plus particulièrement, le CRI-VIFF a pour objectif le développement des connaissances auprès des femmes et filles victimes de violence, des hommes agresseurs et des enfants victimes et/ou témoins de violence.

La relève étudiante est également une priorité pour le centre de recherche. Ainsi, Laura Désilets, membre étudiante du CRI-VIFF et candidate à la maîtrise en sexologie à l'Université du Québec à Montréal, collabore activement à cette revue systématique des écrits qui s'inscrit dans l'initiative de recherche sur les liens entre l'autonomisation économique des femmes et la violence domestique.

Les rapports de recherche d'Oxfam

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherche, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour faire des remarques sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à isabelle.bringue@oxfam.org.

© Oxfam International, septembre 2019

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-500-6, septembre 2019. DOI: 10.21201/2019.5020

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (<http://oxfamibis.dk/>)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfamexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)